

MODES DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES

1- A RECEPTION DE LA FACTURE

Par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public à transmettre au service de gestion comptable de Saint Maixent L'Ecole – 3 Rue des Granges – CS 20033 79403 Saint-Maixent L'Ecole. Ne pas omettre de joindre le coupon.

2- REGLEMENT PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE A L'ECHEANCE

Si vous voulez opter pour le prélèvement automatique à échéance, merci d'adresser votre demande par mail service.orduresmenageres@valdegatine.fr ou par téléphone 05 49 06 81 45 afin qu'on puisse vous adresser un document qui sera à compléter, signer et nous retourner accompagné d'un RIB.

Attention les prélèvements sur les livrets A ne sont pas autorisés.

3- En espèce ou par carte bancaire

Après des buralistes habilités :

- à Coulonges sur l'Autize « Mille et une feuille » ou « Milym »,
- à Beaulieu sous Parthenay « café tabac »,
- à Champdeniers « Le Brazza »,
- à Mazières en Gâtine « Bar presse Loto »,
- à St Pompain « La Prunelle ».

4- PAR VIREMENT

Indiquez en zone « objet/libellé » les références du titre, de l'avis de paiement et vos nom et prénom indiqués sur la facture

IBAN : FR13 3000 1006 02E7 9700 0000 027

BIC : BDFEFRPPCCT

5- PAR CARTE BANCAIRE SUR INTERNET

Connectez-vous au site <https://www.tipi.budget.gouv.fr>

Identifiant collectivité :

Référence :

(Codes indiqués sur votre facture)

Vous pourrez chaque année modifier votre choix pour l'année suivante par courrier. Sans information contraire de votre part, le mode de paiement restera inchangé d'une année sur l'autre.

**Pour tout renseignement vous pouvez contacter le service déchets
par téléphone au 05.49.06.81.45 ou par mail
service.orduresmenageres@valdegatine.fr**